

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Contribution forfaitaire d'exploitation avec intéressement aux résultats-
Avenant n°8 - Adoption - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de prendre en compte notamment les adaptations nécessaires du contrat de délégation de service public issues de l'extension du réseau tramway, il est proposé de passer un nouvel avenant à la convention, lequel porte sur les modifications suivantes :

1. L'âge maximum du parc de véhicules

Le contrat de délégation de service public prévoit que la Communauté urbaine s'engage à renouveler le parc de véhicules afin de maintenir un âge moyen du parc de 7 ans au 31 décembre de chaque année.

En application des clauses prévues au contrat, l'âge moyen du parc serait de 9,38 ans au 31 décembre 2005, impliquant une pénalité due par la Communauté urbaine de Bordeaux au délégataire estimée à 1 436 000 €₀₅.

En raison des contraintes particulières de renouvellement du parc de véhicules le parc de référence pris en compte au titre de l'année 2005 est modifié comme suit :

- non prise en compte des 37 autobus non renouvelés en 2004 : le marché a été déclaré infructueux en raison de difficultés techniques rencontrées sur les 25 véhicules de même modèle achetés en 2003.
- non prise en compte de la réserve exceptionnelle de 17 bus conservés pour la période de travaux phase 2 et la mise en œuvre de la charte graphique

Le parc retenu au 31 décembre 2005 est de 450 véhicules. L'âge moyen du parc sera ainsi établi à 8,78 ans entraînant une pénalité due au délégataire estimée à 935 000 €₀₅. Le marché d'acquisition d'autobus correspondant aux tranches 2004-2005-2006 étant notifié et l'âge moyen contractuel respecté à fin 2006, la société Connex Bordeaux accepte une minoration forfaitaire de 50% de la pénalité calculée ci-dessus.

2. Maintenance du système APS de l'extension Mériadeck St Augustin de la ligne A.

Le contrat de délégation de service public ne prend pas en compte l'alimentation par le sol, du fait qu'il a été mis au point dans le courant de l'année 2000.

L'avenant N° 7 a intégré les impacts des sections APS de la première phase, en dehors des coûts directs de maintenance, non assurés par l'exploitant Connex Bordeaux, mais par le biais d'un contrat spécifique d'une durée de 10 ans conclu entre la CUB et le groupement MRV (Alstom, Innorail Amec-spie...).

Compte tenu que ledit contrat n'intègre pas l'extension de la ligne A entre Mériadeck et St Augustin (pour la partie infrastructures), il convient à compter du 1^{er} janvier 2006 d'en confier à Connex Bordeaux la maintenance, à l'instar des autres systèmes et installations classiques.

Pour un itinéraire de 1 013 mètres, le coût annuel de cette maintenance est évalué pour l'année 2006 à 48 000 euros (valeur 2005) et il vient s'ajouter à la contribution forfaitaire 2006.

L'annexe n°25 ci-jointe détaille cette remise en exploitation au délégataire.

Pour les années 2007 et 2008, une évaluation sera effectuée au vu du retour d'expérience sur le fonctionnement de l'APS sur cette extension et fera l'objet d'un avenant ultérieur.

Le calcul des écarts entre le cahier des charges de la DSP et les biens remis au délégataire, tel qu'il a été fait pour la phase 1 dans l'avenant n° 7, sera effectué au vu du retour d'expérience sur le dit avenant.

3. Plan qualité tramway

La Convention de Délégation de service public, pour l'exploitation du réseau communautaire de transports en commun, demandait au délégataire Connex Bordeaux, l'élaboration d'un plan qualité.

Ce document, approuvé par le Conseil Communautaire le 2 avril 2002 (avenant n° 3), précise les différents éléments permettant de s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des activités prévues par le délégataire, pour obtenir la qualité requise et souhaitée par la Communauté urbaine.

A cet effet, la qualité du service rendu s'apprécie donc par un certain nombre d'indicateurs tels que : la conformité de l'offre ou parcours perdus, la ponctualité, la disponibilité et la fiabilité des véhicules et des équipements, la qualité de l'information embarquée.

Les indicateurs mentionnés ci-dessus sont mesurés selon un seuil minimal à atteindre et un objectif qualité. Le délégataire se doit donc de satisfaire à ces exigences. Le non respect des valeurs minimum des indicateurs fait l'objet d'une pénalité mensuelle. Dans le cas contraire, une prime également mensuelle est versée par la Communauté urbaine. Les primes et pénalités sont notifiées à chaque fin d'exercice comptable.

Aujourd'hui et compte tenu de la mise en exploitation des lignes A, B et C du tramway, il est nécessaire de procéder à une modification du plan qualité en y intégrant des indicateurs spécifiques à ce réseau.

Les modifications à apporter au contrat, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant joint à la présente délibération.

La commission ad hoc réunie le 28 novembre 2005 a émis un avis favorable à ce projet.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter les modifications du contrat ci-dessus énoncées,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public du réseau communautaire de transports en commun.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2005**

M. PIERRE BRANA